L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 19 JUILLET 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

[illegible]

CABOTAGE.

NOUVEL ARRANGEMENT.

[illegible]

Ports d'Europe.

[illegible]

PORTS DU GOLFE.

[illegible]

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

[illegible]

JARVIS & ANDREWS,
7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.

SUCRE.—[illegible] sucre blanc de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

CAFE.—[illegible] de la Havane, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

TABAC.—[illegible] balles en feuilles, de Cube, à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

CIGARES.—[illegible] à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

SEL.—[illegible] à vendre par J. M. LAPEYRE, 20 St. Louis.

GRAISSE.—[illegible] à vendre par PRICE & FROST, 10, Poydras.

EMMAGASINAGE.—Les soussignés sont prêts à charger [illegible] levée et à emmagasiner toutes descriptions de marchandises et produits de l'Ouest, au plus bas [illegible] magasins à l'épreuve du feu, connus sous le nom de Magasins de l'Union, Eagle et de l'Ouest, situés à la levée. Tabac emmagasiné et conservé avec soin, à d'aussi bas prix que les autres établissements de ce genre.
W. EMERSON & Co, 100 Tchoupitoulas.

VERRES à vitres—450 caisses vitres de N. Y. et de Baltimore, de 8 sur 10, 10 sur 12, 12 sur 14, 16 sur 18, et 20 sur 24 à vendre à bas prix pour clore une consignation, par PRICE & FROST, 10, Poydras.

TRAITE sur PARIS—2000 francs à 60 jours de vue, sur Paris, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

A. C. TREMOULET.
DARBY & TREMOULET,
Marchands-Commissionnaires,
No. 25, Vieille Levée. Nelle Orléans.

COTON en pelottes et [illegible] bonne qualité, sujets au drawback, à vendre à bas prix, pour clore une consignation, par R. D. BLOSSMAN, 86 Bienville.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE,
Vis-à-vis la Place d'Armes.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le Ferry sera à la disposition du public, depuis la pointe du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf heures. Les pères ou mères de famille qui désireraient traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bouilloires étant pourvues de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans un meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents.
un cheval et son cavalier,	30 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon	75 "
deux chevaux et une voiture,	1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de planteurs, les dimanches,	50 "

25 mars 1844. ROBERT MURPHY.

BAINS! BAINS!

BAINS FLOTTANTS du Bac à vapeur de la 1ère Municipalité.

Le public est informé que cet établissement sera ouvert pour la saison, Dimanche, 19 mai courant, sur l'autre bord du fleuve, à quelques verges du débarcadère du bac; pour la beauté et la commodité de l'installation, il surpasse tous les établissements de ce genre, existants en cette ville.

Le bassin où, si l'on veut, la salle de bains, a 140 pieds de long, sur 40 de large, et de 2 à 15 pieds d'eau. Il y a assez d'eau, sur une superficie de 120 pieds, pour n'importe quel nombre de nageurs. Chaque baigneur aura sa chambre, etc. etc.

Deux belles promenades, ombragées par des tentes, règnent sur toute la surface des bains, le public et les baigneurs pourront y prendre le frais et s'y promener à l'aise. Il y aura une buvette pourvue de toutes espèces de rafraîchissements. Il est presqu'inutile de faire observer que l'on a choisi pour ces bains, réunit le double avantage d'avoir un bon courant d'eau et d'être à l'abri de tous immondices.

Le Ferry traversera de 10 en 10 minutes, commencera ses traversées dès la pointe du jour et les terminera à 9 heures du soir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de baigneurs. Billets, 15 cents.—Enfants, 10 cents, aller et retour en ferry 10 cts. On pourra se procurer des billets en ville, au bureau du ferry, ou à l'autre bord, en la maison des bains. Le public pourra se promener sur le tillac des bains, sans rétribution aucune. 16 m

A LOUER PRESENTEMENT.—Une maison basse en briques avec cuisine haute, située encoignure Bienville et Basin. R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 1er DU MOIS PROCHAIN.—Une maison située rue d'Orleans, entre Trème et Villere. R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER POUR LE 20 DE CE MOIS.—Deux maisons neuves en briques, situées rue Tréme, entre Canal et Jackson. R. BRUGIER, 9 rue St. Louis.

A LOUER présentement—Une maison en briques à étage avec cuisine haute située rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. Une maison basse en briques avec cuisine haute, située rue St. Philippe entre Royale et Condé. S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis. 3 juil.

A LOUER—Un beau et vaste magasin situé rue de Chartres entre St. Louis et Conti, maintenant occupé par Vincent et Vanwinckle encanteurs. S'adresser rue St. Pierre, No 6 à Toomas Cuillio. 2 juil.

A LOUER, UN MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive droite du fleuve, à environ quatre milles de la ville, ayant deux arpents de face sur dix de profondeur. Le terre est excellente et conviendrait parfaitement pour pâturage.

AUSSI—UNE MAISON en briques à étage, située rue Du maine, No. 111, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser à B. & A. SOULIE, 48, Conti—au premier. 14 juin.

A LOUER—La propriété [illegible] par M. Ogden, en face de la Place Annunciation et des rues Constance et de la Course. La maison est [illegible] Pour les conditions, s'adresser à la Banque de [illegible]. 21 juin

A LOUER—La maison No. 52, rue Tchoupitoulas, récemment occupée par Mme Waiter. Elle sera louée à bon marché jusqu'au 1er novembre prochain. Possession immédiate. S'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 54 Poydras. 21 juin

MAGASIN A LOUER.—Le Magasin en briques à trois étages, rue Bienville, No. 83, avec les attenances du fond. Il en sera donné possession immédiate. Pour les conditions, s'adresser à FIELD & Co 30, Vieille Levée. 44 mars (1 mois)

MAGASIN D'ENTREPOT A LOUER.—Un Magasin d'entrepôt en briques, très vaste, à un étage, situé entre les rues Bourgogne et Rempart. Il en sera donné immédiatement possession. Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser à FIELD & co 30 Vieille Levée. 25 mars (1 mois)

A LOUER, à l'année et bon marché, à deux de la rue, une PETITE MAISON, située dans la rue Franklin, entre Toulouse et St. Louis, composée de deux chambres, avec cabinet, galerie, citerne, cuisine et logement pour nègres. S'adresser à W. F. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin. 4 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons en briques à deux étages, très avantageusement situées, rue de la Victoire, près le rail road de Pontchartrain. Une maison à 3 étages également bien située et en bon état, rue Marigny près la levée. Ces maisons seront louées à des prix modérés; pour conditions s'adresser à J. ALBERT, St. Louis. 22 av.

A LOUER—Une MAISON à trois étages, rue Ste Marie, entre celles Girod et Julie, attenant à celle de H. Mcl... [illegible] On la louera $45, et possession en sera donnée immédiatement. Une autre MAISON à deux étages, No. 100, rue St. Jean [illegible] On la louera $[illegible] par an, et possession pourra être donnée immédiatement. J. U. LAVILLEBEUVRE, 149 Commune. 8 mai

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très spacieuses et en bon état, situées rue de [illegible] près les Champs Elysées, les dites maisons ayant un second corps de logis sur l'arrière entre deux cours et reçoivent l'eau des water works. Une maison à trois étages, rue Marigny, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'hydrant des water works. Ces maisons seront louées à bas prix, pour les conditions, s'adresser à J. ALBERT, 22, rue St-Louis. 4 av.

A LOUER—Une très belle Maison en briques à deux étages, encoignure Champs Elysées et Bons Enfans, avec une galerie en fer donnant sur les deux rues. L'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignements à R. D. BLOSSMAN & Co, 86, Bienville. 16 mars

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 15 minutes des Remparts, composées chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galeries, avec des cuisines pavées de 3 chambres, citernes, &c. Le tout sera loué à raison de $15 par mois. Aussi deux moitiés de maison, en face celles ci-dessus, comprenant chacune 3 chambres, cabinets, citernes, &c. à louer pour $10 par mois. W. K. & R. MURPHY, 131, Vieux Bassin. 29 mars

MAISONS A LOUER.—Une Maison à étages, ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon. Une Maison à l'encoignure Grands Hommes et Piéty. Deux Maisons sises rue des Français. Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne. Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis. Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne. Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Rue de Chartres, No. 123, entre les rues St. Louis et Conti. 4 jan

A LOUER.—Une maison à deux étages située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER. 9 mai

A LOUER PRESENTEMENT.—Deux maisons hautes, en briques, toutes neuves, situées rue de la Douane entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUGIER, 9 rue St. Louis. 13 a

A LOUER—pour le premier du mois prochain, la maison haute en briques avec porte cochère et cuisine haute également en brique située rue St. Pierre No. 77 entre Royale et Bourbon. R. BRUGIER, 9 rue St. Louis. 13 m

A LOUER—Une maison de campagne située à quelques îlets des magasins à tabac, bâtie sur un arpent de face sur quatre de profondeur, avec toutes les dépendances nécessaires, le tout neuf et bien fini. Pour les conditions, s'adresser au No. 93, rue de la Douane. 16 juin

A LOUER—Une maison convenable, construite en bois et à deux étages, située rue Gravier, près de l'encoignure de celle St. Jean. On pourra en prendre possession le 1er juillet, et l'obtenir à bon marché.—S'adresser à E. & E. DAVIS, 160, Camp.

A LOUER—Le grand magasin à trois étages No 83, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, ainsi que l'entrepôt dans le fond. Prix modéré pour un bon locataire. S'adresser à FIELD & Co, 30, Vieille Levée. 19 juin

A LOUER—Une maison en bois et à deux étages, avec cuisine, &c., située rue Toulouse, près celle Claiborne, sur la Promenade Carondelet. Cette maison sera louée à un prix modéré, avec ou sans les meubles. S'adresser chez JOHN FREREt, Rue Carondelet. 6 juin

RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

A LA demande générale, la Compagnie a, le 22 du courant, changé l'heure des départs dans la soirée. A partir du samedi 1er juin, les départs sont fixés ainsi qu'il suit:

De Carrollton, à 4 h. et demie, au lieu de 4 heures
De la Nouvelle-Orleans, à 5 h. et demie au lieu de 5 h.
De Carrollton, à 7 heures, au lieu de 6 heures et demie.
De la Nouvelle-Orleans, à 7 heures trois quarts, au lieu de 7 heures et un quart.

Le char à cheval partira de Carrollton, à [illegible] heures et demie, et de la ville à 10 heures P. M.

Dimanches—Les chars partiront chaque heure des deux extrémités de la ligne, et la clôture aura lieu une heure plus tard qu'à l'ordinaire.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef. 30 mai

F. & J. LACOSTE, 135, Royale,

OFFRENT à vendre en débarquement du navire Créole arrivant du Havre: Bas de coton, blancs et gris, diverses qualités pour femmes, gants et anglais extra fins, en fil de laine, du fil d'Ecosse écrus et blancs, de soie, cravattes taffetas noir [illegible] diverses étoffes et qualités, gilets de flanelle, bretelles de toutes qualités, etoffes d'été à très bas prix pour clore la vente de la saison, mouchoirs cholet, batiste, unis et à ourlets et rivière, shalls et voiles filet, mousseline de laine, mérinos, coutils blancs, bleus et nouveautés, rubans de velours et soie Nos. assortis, aussi pour border les souliers, peignes en corne, buffle et imitation écaille, boutons de nacre, métal, corne et agrafes.

Toujours, en magasin, étoffes à rideaux, rouges, bleues et chamois—Un assortiment complet de parfumeries Mompe... les essences.

Aussi:—Vins pour familles, diverses qualités, en barriques, demi barriques et caisses, vins généreux assortis, vin de Vermut de Torino, stomachique, vin du Rhin, liqueurs assorties superfines, de Badio Frères de Paris et Champion de Bordeaux, anisette du même, Un assortiment complet de bouchons pour bouteilles et damejeannes. 9 juillet

SMITH BRYAN,
Importateur de Marchandises Anglaises et Négociant en commission.
20, rue de la Douane.

REFERENCES:
Benjamin Story, Nouvelle-Orléans.
John Hagan, Snr. do.
Alexander Grant, do.
MM. Grinnell, Minturn & Co, New York.
John Mullen & Co, do.
Isaac Low & Co, Liverpool.
James et Thomas Kennedy, Belfast, Irlande.
James T. Bryan, Macclesfield, do.
19 juin

A VENDRE [illegible]

Nouvelle-Orleans:

VENDREDI MATIN, 19 JUILLET 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRESIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—	JACQUES TOUTANT,
2d "	ZENON CAVELIER,
3e "	GEORGE S GUION,
4e "	LAFAYETTE SAUNDERS,
5e "	JACQUES DUPRE,
6e "	EDWARD SPARROW.

LE RESULTAT.

Nous nous empressons de donner un état général des retours de la dernière élection. Il en résulte que nous avons élu 34 whigs à la Chambre des Représentans et nos adversaires 26. C'est donc une majorité de huit voix en notre faveur. Nous n'avons pas donné les retours pour le Sénat, parcequ'il ne peut y avoir aucun doute là dessus. Ce corps renferme maintenant neuf démocrates ou locofocos et huit whigs. Quant à la Convention, le résultat n'est pas à beaucoup près aussi facile à déterminer parceque dans beaucoup de localités on a nommé des candidats sans aucun égard pour les distinctions habituelles des partis. Cependant nous trouvons qu'elle renferme 39 whigs et 38 démocrates ou locofocos.

Les journaux radicaux affectent d'être on ne peut plus satisfaits de ce résultat. Nous ne leur envions point cette innocente satisfaction. Il est bien vrai qu'il pouvait en effet leur arriver pis, et sous ce rapport leur joie est fort naturelle; car grâce à l'habile emploi qu'ils ont fait de la fraude, il n'ont pas encore été battus dans la proportion de leur faiblesse réelle. Nous le répétons, ils pouvaient, ils devaient être plus mal menés qu'ils ne l'ont été si les choses s'étaient passées naturellement, loyalement; et c'est probablement cette circonstance qui les fait se réjouir d'une défaite.

De notre côté nous n'avons point sujet d'être mécontens. L'an dernier sur quatre membres que la Louisiane envoie à la Chambre des Représentans au Congrès, nous n'en avions pas élu un seul; cette année nous en avons élu un. C'est peu, sans doute; mais c'est bien clairement un gain pour nous. Ce n'est pas tout. l'an dernier M. Labranche était élu par environ cent voix de majorité, cette année il est battu par 600 voix, différence en notre faveur 700 voix. Dans le 4ème district M. Bossier fut élu par environ 500 voix de majorité, cette année M. Morse n'arrivera pas à 100 voix. C'est donc encore environ 400 voix gagnées à notre parti. Onze cents voix en un an, dans deux districts, constituent un gain fort bon à constater, d'autant plus que tout porte à croire que la bonne cause a fait des progrès analogues dans les deux autres districts.

Au moment où la législature s'est ajournée, il y avait trois voix de majorité contre nous dans le Sénat. Maintenant, après l'élection, il n'y en a plus qu'une—C'est donc un gain de deux voix que nous avons fait. Sans parler de la grande probabilité de voir un sénateur whig succéder à M. Morse.

A la fin de la dernière législature nous n'avions que deux voix de majorité dans la Chambre—Maintenant nous en avons huit. C'est encore un gain de six voix. Et sans les fraudes pratiquées à l'aide des votans Eliott qui nous ont fait perdre trois membres, notre majorité serait de quatorze voix, la plus considérable, nous assure-t-on, que le parti whig ait jamais eu dans l'Etat.

Ainsi nous avons gagné sur tous les points—à la délégation congressionnelle, au Sénat, à la Chambre; nous avons partout augmenté nos majorités et diminué celles de nos adversaires; nous avons enfin commencé à secouer la funeste apathie produite sur le parti démocrate-whig par la mort du général Harrison et l'apostasie de Tyler. Le résultat est donc très satisfaisant par les avantages obtenus, d'abord, mais plus encore parce qu'il prouve de la manière la plus évidente que notre puissance n'est point affaiblie et que pour triompher en tout temps, nous n'avons qu'à vouloir.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

	Whigs.	Locofocos.
Orleans,	M. Conrad, J. Lavergne, D. F. Burthe, Fergus Gardère, Armand Pitot, A. D Crossman, L. Duvigneaud.	C. Gayarré, B G Fontenneau, C. F. Dauney
Plaquemines, St Bernard, Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques,	F. Garie, F J Lacoste, Bienvenu, A. Boudousquié, F. Winchester, J R Garrett, Landry,	Walsworth
Ascension, Assomption, Terrebonne, Lafourche,	Le Blanc, Le Bush, Js. L Cole, J A Lebianc,	Tournillon, Caruthers
St. Tammany, St. Hélène, Washington, Livingston, Est Feliciana, Ouest Feliciana,	Waterston, Perkins,	J Strawther, Day, Brabham, Flucker, Howell, Marks, Morgan, Newport
Est Baton Rouge,		
Ouest Baton Rouge, Pointe Coupée, Iberville, Concordia, Madison &c	Valmont Hebert, J C Vanwickle, Parham, Benjamin,	Welsh
Avoyelles,		Griffin, Robelais, Peck, Quirk
Catahoula, St. Landry,	Garrigues Flaujac, Olmos, Rogers, Campbell, Duclozel, O'Conway,	
St. Martin, Ste. Marie, Lafayette, Vermillion, Rapides,	Young,	De Blanc, Moore, Jackson, Tenada, Taylor, Purroon
Natchitoches, Caddo, Sabine, Ouachita, Caldwell. &c	Stille, John Ray, Phi. May,	
Claiborne,		Nom ignoré
	34	26

CONVENTION.

Candidats Sénatoriaux:

Orleans, Plaquemines, Jefferson, St Charles, St Jacques, Lafourche, St. Tammany, &c. Feliciana, Est Baton Rouge, O. B. Rouge et Iberville, Pointe Coupée,	F. Garcia, D. F. Kenner, T. Pugh, China,	J. M. Grymes, G. Léonard, I. T. Preston, M. G Pena, Scott, Nom inconnu, P. Porche
Concordia, St Landry, Attakapas, Natchitoches, Rapides, Ouachita,	Sellers, J. H. Lewis,	Voorhies, Brazeales, Walker, Downs

Candidats Représentatifs.

Orleans,	C. Roselius, A. Mazureau, W. C. C. Claiborne, J Culbertson, C. M Conrad, J. P. Benjamin,	P. Soulé, B. Marigny, H. B. Cenas, G. Eustis
Plaquemines, St Bernard, Jefferson, St. Charles, St. Jean Baptiste, St Jacques,	A. Legendre, F. B. Conrad, O. St. Amant, A. Boudousquié, A. B. Roman, B. Winchester,	T. Wadsworth
Ascension, Assomption, Terrebonne, Lafourche,	Bourg, Taylor,* Winder, J. C. Beatty, Justin Aubert, G. Guion,	Trist
St. Tammany, Ste. Hélène, Washington, Livingston, Est Feliciana,	Burton, Brumfield, Dunn, Saunders,	T. Carrière, McHee
Ouest Feliciana,		Ratliff, Wederstrand, Combs (mort), Reid, McCalop, Z. Ledoux
E. Bâton Rouge,		
O. Bâton Rouge, Pointe Coupée, Iberville, Concordia, Avoyelles,	Z. Labauve, Dix,	Scott, Couvillon, Prescott, nom inconnu, Wikoff, Prescott
Catahoula, St. Landry,	King, Hudspeth, Taylor, Dupée, P. Briant,	
St. Martin, Ste. Marie, Lafayette, Vermillion, Rapides,	Wilcoxen,	Splane*, O'Bryan, Brent, Hynson
Natchitoches, Caddo, Sabine, Ouachita, etc. Claiborne,	Prudhomme, Stephens, Garrett,	Porter, Humble, nom inconnu
	39	38

* Conservateurs. M. Scott, de Féliciane, par exemple, a battu un radical, M. Farrar.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier, le coroner Genois a présidé un jury d'enquête sur le corps d'un homme nommé Marcus Dunn, tombé mort au coin des rues Philippa et Triton, d'un coup de soleil.

Cour Criminelle—Le grand jury a trouvé lieu à suivre contre John Burdan, pour faux serment,—et contre John Vaughan, h. c. l., pour avoir résidé dans l'Etat en contravention aux lois.

Vincent Clark a été [illegible] en cour, en vertu d'un writ d'habeas corpus [illegible] qu'il a été illégalement [illegible] travail, et privé la Cour d'ordonner [illegible] On se rappele que Clark [illegible] pour avoir eu en sa possession [illegible] billets contrefaits, et qu'il a été déchargé [illegible] ordre de l'avocat-général, par suite des déclarations faites par l'accusé, mais que plus tard il a été arrêté comme suspect, et renvoyé à la maison de travail, par le recorder Genois qui exigeait de lui un cautionnement pour sa bonne conduite—ce que le prisonnier n'a pu fournir.

La Cour a décidé que le Recorder avait le droit d'exiger le cautionnement, ou à défaut d'envoyer Clark en prison; qu'elle a examiné le *commitment* et l'a trouvé correct; qu'elle ne se croit pas autorisée à s'ériger en cour d'appel sur les décisions des Cours de Recorders, et que du reste le prisonnier peut demander à être jugé par un jury, qui pourra le décharger si les charges portées contre lui ne sont pas établies.

La Cour n'ayant conséquemment pas fait droit à la demande, le prisonnier a été ramené en prison.

On nous prie d'insérer la communication suivante:

Monsieur l'Editeur de l'Abeille.

Dans la partie anglaise de votre journal d'hier, M. l'avocat général Preston a publié une lettre qui ne doit pas, je crois, passer inaperçue, de crainte que ce haut fonctionnaire n'attribue le silence qui serait gardé, par rapport à cette lettre, à une sorte d'approbation de sa conduite étrange dans l'affaire de Vincent Clark, conduite qui doit lui attirer la censure de tout bon citoyen et de tout homme raisonnable.

Quoi! de votre aveu même, M. l'avocat général, lorsque Vincent Clark fut arrêté, il avait en sa possession cinq billets de banque contrefaits et deux bons municipaux aussi contrefaits! Quoi! il était incontestablement un contrefacteur, affilié à une compagnie nombreuse de contrefacteurs comme lui! Quoi! il pouvait et devait être envoyé au pénitentiaire! Et vous aviez cet homme sous votre main, et vous le teniez, vous pouviez l'enfermer, vous pouviez en garantir la Société qui vous a préposé et vous paie précisément pour cela! Vous pouviez en agir ainsi, et au contraire, vous lâchez cet homme, vous le mettez en pleine liberté et l'envoyez recommencer ses brigandages de concert avec ses acolytes!

Et sous quel prétexte, s'il vous plait? sous prétexte que cet homme, ce contrefacteur reconnu, cet affilié à une nombreuse compagnie d'industriels contre qui vous aviez déjà, de votre propre aveu, toutes les preuves nécessaires pour qu'il pût et dû être envoyé au pénitentiaire; sous prétexte qu'indépendamment des premiers billets de banque et bons municipaux contrefaits trouvés en sa possession, ce brave homme avait encore en réserve une *malle* pleine de billets contrefaits, s'élevant à plus de soixante mille piastres et des planches excellentes pour en graver d'autres! Mais me direz-vous, le capitaine Younes n'a trouvé cette malle et ces billets qu'à l'aide de confessions de Clark, et sept planches d'un travail exquis ont été remises par lui au bureau du maire. Cela est très bien, mais lorsque Clark a parlé de cette malle et de ces planches il était déjà pris et pouvait et devait dès lors être envoyé au pénitentiaire pour le faux de trois billets de banque et des deux bons municipaux trouvés en sa possession. Et puisque coûtait à Clark le sacrifice d'une malle de billets faux et de quelques planches? à Clark déjà incarcéré et ayant en perspective plusieurs années de pénitentiaire pour les faux déjà connus? Que lui coûtait ce sacrifice pour obtenir sa liberté, à lui le contrefacteur avéré, lui l'affilié d'une compagnie d'industriels, lui enfin, qui une fois en pleine air, saurait bien vite se procurer d'autres planches et fabriquer quelques nouvelles malles de billets contrefaits? En vérité ce sacrifice de Clark n'était pas très grand, et l'avantage pour la société de lui ôter ces quelques planches et ces billets contrefaits, est une mesquine compensation pour tout le dommage que pourra lui causer Vincent Clark, mis en liberté par l'avocat-général. Il ne faudra pas un mois à ce maître fripon pour réparer la brèche faite dans ses finances et se procurer toutes les nouvelles planches qui lui seront nécessaires pour fabriquer quatre fois plus de billets faux que n'en contenait la malle qu'il a remise au capitaine Younes. Quant aux autres révélations qu'il a pu faire, il est présumable qu'il les a calculées, comme cela se pratique, de manière à diriger les soupçons sur quelques innocents, mais qu'il n'a pas été assez sot pour désigner les véritables coupables. Mais je veux que ces révélations puissent dans le cas présent, servir à quelque chose et faire prendre un autre contrefacteur. Pourriez-vous ce nouveau coupable parce qu'il aura le malheur de n'avoir pas fait le métier aussi en grand que Clark? Je ne saurais comprendre cette justice, ni surtout la concilier avec les principes démocratiques de l'avocat-général qui veulent que le pauvre et le riche soient traités de la même manière. Une sentence qui ... le contrefacteur riche de $60,000 de billets faux aurait un avantage marqué sur le pauvre hère qui n'aurait contrefait qu'un billet de $5. — Et puis, n'est-ce pas inciter pour ainsi dire ces misérables à calomnier des innocents que de leur ouvrir les portes de la prison toutes les fois qu'ils peuvent, par un mensonge adroit faire emprisonner quelqu'un à leur place? Ce système est également immoral et dangereux.

Mais M. Preston, en sa qualité d'avocat général, a-t-il ainsi le droit de mettre en liberté sans leur faire subir un jugement des gens qu'il sait et qu'il reconnaît être coupables? La loi a-t-elle voulu lui confier un pouvoir aussi destructif de tout ordre social? Non, je ne puis le croire et ce n'est que par un abus coupable de son autorité que M. Preston a mis en liberté le contrefacteur Vincent Clark.

Mais si l'avocat général méconnaît ses devoirs, le recorder Genois, en revanche, remplit les siens. A peine Vincent Clark avait-il commencé à respirer l'air pur de la liberté, que le Recorder le fit arrêter et emprisonner de nouveau comme vagabond suspect.

Je suis &c. H.

PHILADELPHIE.—On lit dans le North American du 10 courant: Il n'y a eu aucun désordre durant la journée d'hier; mais ce repos n'était point cette paix réelle, cet ordre parfait qui dénote une situation normale et satisfaisante. La banque Girard, quartier général des troupes, était le principal point où se portait la curiosité. Une force considérable y est établie. Des sentinelles empêchent la foule de se presser sur les degrés. Le long de la troisième rue de Chesnut à Walnut, il y avait une file continue, mais non point fort épaisse de citoyens occupés à contempler l'exhibition militaire qui se fait en face de la banque. Pendant toute la journée, il est arrivé des troupes de la campagne.

La milice de la ville a été occupée, durant une grande partie de la matinée dans la rue Troisième au-dessous de la rue Dock, ainsi que pendant la soirée vers le coucher du soleil. A mesure que la nuit se faisait, la foule augmentait dans le voisinage. Quelques hommes, entourés de petits groupes qui les écoutaient parlaient paisiblement, mais avec beaucoup de liberté sur les mesures adoptées par les autorités. Entre neuf et dix heures, deux alarmes légères causèrent quelque rumeur et la foule se dirigea vers la rue Dock. Ces alarmes n'avaient aucune cause apparente.

"Divers bruits ont couru pendant la journée, d'une nature en général fort absurde, et qui ne méritent pas d'être mentionnés. Dans Southwark, l'agitation des esprits était extrême. On assure qu'il se fait de sourds préparatifs pour résister à toute tentative dans le but d'enlever les armes que l'on croit être encore au pouvoir des insurgents. L'église de St. Philippe est toujours au pouvoir des autorités du district. L'intérêt semble avoir passé totalement de l'église à la force armée, et l'on s'inquiète fort de savoir si le premier feu dirigé sur l'émeute a été provoqué par quelque raison suffisante.

"Nous avons déjà exprimé nos idées sur ce point. Quiconque n'est point pour les lois est contre elles; quiconque se mêle aux émeutiers accepte en quelque sorte la responsabilité de l'émeute. Quand la force publique a été appelée pour comprimer une émeute, et que l'on a par une proclamation engagé les citoyens à s'abstenir de rassemblements, dans les rues, ceux qui ne tiennent pas compte de cet avertissement s'exposent volontairement au péril. Quelque pénible que puisse être ce devoir, le gouvernement de l'Etat doit à la majorité du peuple, à l'honneur public et à l'existence de la souveraineté légitime, de maintenir à tout hasard la suprématie de la loi.

Le New-Hampshire a dignement célébré le 4 juillet. Six mille whigs se sont réunis à Manchester et ont été harangués par les meilleurs orateurs. L'enthousiasme qui a régné dans cette nombreuse assemblée est du plus heureux augure pour l'avenir de la cause.

SURSIS—L'avocat de district des Etats-Unis à St. Louis a reçu un ordre de sursis à l'exécution de John McDaniel et James Brown, convaincus du meurtre de Chavis.

Variétés.

AU JOUR LE JOUR.
XXIII.

(Voyez les numéros des 30 et 31 mai, 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27 et 28 juin, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 17 et 18 juillet.)

M. Simon comprit qu'il avait rencontré en maître fripon, de ceux qui font servir les précautions de la loi à la protection de leurs escroqueries. Ainsi M. Fumetière avait des registres sur lesquels étaient inscrits comme achetés tous les objets déposés chez lui, et comme vendus tous ceux qu'on venait retirer. Ce commerce était loyal dans sa forme. La position devenait embarrassante pour notre avoué, qui voyait bien que l'usurier ne croyait nullement à la présence du commissaire de police à sa porte. L'intention de M. Simon avait été, sans doute, d'entrer en arrangement avec Mlle de Prosny; mais, outre qu'il lui répugnait de faire des concessions en présence d'un homme pareil à ce Fumetière, qu'il connaissait pour avoir été rayé du tableau des avocats, il sentait que les conseils que cet homme pourrait donner à Mlle de Prosny rendraient ces concessions par trop onéreuses. Il se décida donc tout d'un coup à quitter la partie en disant:

—Monsieur a parfaitement raison, j'ai voulu effrayer Mlle de Prosny. Je n'ai point d'ordre pour procéder à son arrestation; mais cet ordre, je l'aurai demain. Ce sera, comme elle dit, un scandale pour nous—Soit. Ce sera aussi un malheur pour elle; elle l'accepte, n'en parlons plus. Je me retire.

—Mais ne vaudrait-il pas mieux, dit aussitôt avec un empressement gracieux, M. Fumetière, prévenir ces discussions fâcheuses? et puisqu'on est venu ici avec des intentions bienveillantes, ajouta-t-il en se tournant vers la vieille, on pourrait entrer en arrangement.

—Il n'y a pas d'arrangement, fit Mlle de Prosny; on m'a volé tout mon bien, je veux qu'on me rende tout mon bien.

La vieille furie était ivre de l'espoir de retrouver sa fortune, et cette idée s'était tellement emparée d'elle, que rien ne pouvait arriver à son esprit en dehors de cette pensée.

Si M. Simon était embarrassé, M. Fumetière ne l'était pas moins. D'un côté il sentait les quatre vingt mille francs à exploiter au procès et au scandale; d'autre part, il devinait parfaitement qu'on lui paierait largement une composition amiable dont il se ferait l'agent. Dans le premier cas, l'argent devait être difficile à arracher, et le concours à prêter à Mlle de Prosny pouvait ne pas être sans danger. Dans le second cas, le gain serait moindre, mais sûr [illegible] Le choix ne pouvait pas être douteux, M. Fumetière se mit conséquemment du côté de M. Simon, et dit à Mlle. de Prosny:

—Si vous avez compté sur moi pour vous aider dans des prétentions sans fondement, et qui n'ont d'autre but que de porter le désordre dans une famille honorable, vous vous êtes tout à fait trompée, Mademoiselle.

—Comment! Monsieur, s'écria M. Simon, stupéfait de cet acte de haute probité.

A ce moment il se passa une chose qu'il est presque impossible de peindre. M. Fumetière se tourna vers M. Simon les yeux baissés, l'air contrit, la bouche pincée.

—Ai-je compris vos intentions? dit-il à voix basse.

—Parfaitement, dit M. Simon, très surpris.

—A combien réglons nous les honoraires? dit M. Fumetière du même ton précieux et d'un visage parfaitement immobile.

—A combien, fit M. Simon ...mais à...

—A trente mille, lui souffla tout bas Radinot.

Fumetière leva les yeux et apperçut le petit clerc qui s'était tenu coi.

—Ah! c'est toi, petit, lui dit-il...bon jour.

Puis il se tourna tout à-fait vers M. Simon et lui dit:

—Est-ce votre chiffre?

—Trente mille, soit, dit M. Simon.

—Il suffit...veuillez vous retirer un moment.

—Laissez le faire, dit Radinot.

M. Simon n'avait pas encore fait un pas pour se retirer que Mlle de Prosny se prit à crier:

—Ah! c'est comme cela, vous vous mettez contre moi, vous aussi! Ah! je vous devine, vous venez de me vendre à cet homme......eh bien! adieu...... J'en trouverai un autre qui ne me trahira pas...adieu.

Elle voulut sortir; mais la porte qui communiquait de la partie de la salle où elle se trouvait avec Fumetière, à la partie occupée par M. Simon, était fermée. Mlle de Prosny l'ébranla avec fureur.

—Vous ne sortirez pas, lui dit froidement M. Fumetière.

—Au secours! à l'assassin! se mit à crier Mlle de Prosny, s'attachant avec fureur au grillage de la séparation.

M. Simon eut honte de l'état où il voyait Mlle de Prosny, et, quoiqu'il n'eût dire rien n'eût été fait ou dit qui pût l'avoir si fort épouvantée, il eut peur de ce qui allait se passer; il s'écria vivement:

—Point de violence! Monsieur, je n'en veux point..

—Je ne puis pas empêcher les fous de crier parce qu'on les regarde, dit M. Fumetière. Cette femme est folle; il y a longtemps que je le sais, et, au besoin, il ne manquerait pas de témoins pour le prouver.

M. Simon avait employé cette accusation contre Mlle de Prosny pour se faire donner les renseignements qui pouvaient l'aider à la retrouver; mais lorsqu'elle passa par la bouche du misérable Fumetière, elle lui sembla devenir un crime. Toutefois il n'eut pas le temps de s'interposer, car à peine l'usurier eut il prononcé le mot folle, que Mlle de Prosny s'arrêta comme frappée de la foudre et portant ses yeux égarés de M. Simon à M. Fumetière, elle dit d'une voix tremblante:

—Quoi! vous seriez assez méchant pour dire que je suis folle? vous voudriez me faire enfermer dans une maison de fous.. Ce n'est pas possible, vous ne le ferez pas.

Il faudra bien en arriver là, dit doucement M. Fumetière, et vous n'êtes pas raisonnable.

—Mais que voulez-vous, mon Dieu! que voulez vous que je fasse?...voulez-vous votre argent?... je vous le rendrai.

M. Simon fut, on ne peut plus étonné de voir l'énergie cruelle de cette femme, qu'il savait capable de résister aux plus touchantes instances comme aux plus violentes menaces, tomber tout à coup devant la crainte d'une pareille accusation. Ainsi l'arrestation, le procès, la condamnation, l'emprisonnement pour vol, ne semblaient pas l'avoir effrayée un moment, qui sait même si l'aspect de la mort et un poignard levé sur elle, l'eussent fait reculer? Mais la pensée d'être enfermée dans une maison de fous avait tout brisé, tout anéanti. De cette sauvage fureur qui avait fait craindre à M. Simon de ne rien pouvoir obtenir de cette mégère, il ne restait qu'un effroi indicible, qu'un tremblement convulsif.

Si ce n'était là un fait assez fréquent parmi les vieillards, que cette terreur inouïe qu'ils ont de la folie, nous hésiterions à croire et à raconter à nos lecteurs, comme une chose vraisemblable, le dénouement subit de cette scène, qui semblait devoir amener une lutte désespérée. Mais nous avons vu en ce genre des choses si étranges que l'effroi et la soumission de Mlle de Prosny nous paraissent les plus simples du monde. En général l'homme, lorsqu'il sent ses facultés s'amoindrir et disparaître, s'inquiète, s'agite et s'irrite à la moindre chose qui vient l'avertir d'un malheur dont il a cependant la conscience. Ainsi je connais un homme supérieur par son esprit et ses connaissances, dont la mémoire est complètement perdue. Il le sent il s'en apperçoit, lors que cela lui arrive, il tombe dans des tristesses qui ont fait craindre souvent qu'il ne se portât par le suicide de l'affaiblissement de ses facultés. Eh bien! lorsque qu'un avait l'inhumanité de dire à cet homme qu'il est fou, ou de le menacer de le dire publiquement, il est certain que l'on ses enée qu'on le tuerait ou qu'on le rendrait véritablement fou.

Mlle de Prosny, en proie à cette horrible terreur, fut saisie à M. Simon, et il allait sans doute s'interposer entre M. Fumetière et elle, lorsque Radinot lui dit tout bas:

—Laissez donc faire, il la tient. Mais si elle tenait Mlle Sabine, elle la hacherait comme chair à pâté.

Radinot avait raison. M. Simon détourna les yeux.

—Vous avez sur vous ces quatre vingt mille francs? dit l'usurier à Mlle de Prosny.

L'avarice de la vieille se réveilla et surmonta un moment son effroi.

—Vous ne voulez pas me les prendre? dit-elle en se reculant.

—Qu'en pense M. Simon? dit M. Fumetière.

—Qu'elle les garde, fit M. Simon avec dégoût.

—C'est bien, vous allez les lui donner en frais, reprit Fumetière.

—Ah! fit Mlle de Prosny, si ce n'est que ça ....

—Avez-vous apporté les papiers qui établissent vos créances?

—Oui.

—Donnez les moi.

Fumetière les prit et les parcourut, puis prenant une feuille de papier timbré, il libella l'acte suivant:

"Je reconnais avoir reçu de mon neveu, M. Silvestre de Prosny, la somme de quatre-vingt mille francs, moyennant laquelle somme, je déclare lui le tenir quitte de toutes dettes à mon égard, telles qu'elles peuvent résulter de comptes antérieurement arrêtés entre nous, à quelque époque et pour quelque motif que ce soit. Moyennant cette somme je déclare en lui céder et transporter tous les droits que je puis avoir contre Mlle Sabine Durand, m'interdisant formellement toute répétition d'aucune espèce qu'elle soit envers ladite Mlle Sabine Durand, etc. etc."

Quand l'acte fut rédigé, M. Fumetière le lut à M. Simon, et après cette lecture il le présenta à la vieille. Mais les noms de Sabine et de Silvestre avaient réveillé en elle la haine que la terreur avait un moment domptée.

—Non.... non, s'écria-t-elle, je ne signerai pas cela.....Non...Qu'on m'arrête comme voleuse...j'aime mieux ça.....Eh bien! je dirai......

Mlle de Prosny recommença ses menaces, et les eut continuées encore longtemps, si l'usurier n'eut crié à Radinot.

—Va chercher un fiacre pour mener Mademoiselle à la Salpétrière.

La crainte qu'inspirait la pensée d'une prison de fous à Mlle de Prosny était si foudroyante, qu'elle tomba à genoux en s'écriant:

—Ah! par grace ....ne le faites pas......

—Signez donc, lui dit Fumetière.

Elle se leva comme un enfant craintif, elle prit la plume, et elle ne trouva qu'un mot à dire à M. Simon:

—Il n'y a pas là que je suis folle, n'est ce pas?

M. Simon lui jura que non. Mademoiselle de Prosny signa.

Une heure après, M. Fumetière avait reçu les 30 mille francs promis en échange de l'acte signé par Mlle de Prosny, qui était réintégrée dans son appartement, sous la garde spéciale du Concierge qui ne devait pas lui permettre de quitter la maison. Il était alors neuf heures du soir, M. Simon rentra chez lui.—Nous verrons ce qui résulta le lendemain de cette première victoire.

(*La suite à demain.*) FRED. SOULIE.

Décédé.—Hier à 5 heures de l'après-midi, Madame Veuve BLACKWELL, (née Lange et Ve en premières noces de Joe Bruneau) Les amis et connaissances de la famille sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cet après-midi, à cinq heures. Le corps est exposé rue Villeré, entre les rues Ste. Anne et Dumaine.

AVIS.—En s'adressant aux Cours de District de Paroisse et de Commerce, les personnes qui ont obtenu des certificats de naturalisation du juge Elliott, peuvent faire de nouveau leur application pour être naturalisées, et si elles y ont droit d'après la loi, elles recevront leurs titres sans avoir rien à payer.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS

EXPEDIES.

Navire Rubicon, Thompson, Havre, Jenkins & Tigler
Barque William & Elizabeth, Pitcher, Liverpool, Holmes & Mills
Brick Victoria, Henderson, Nassau, N P, A & J Dennistoun & co

ARRIVES.

Navire à vapeur Republic, Crane, de New York.
Steamer Robt T Lytle, Lodwick de Shreveport.
Steamer Rainbow, Batteck, de Bayou Sara.
Steamer Jas L Day, Reynolds, Mobile.
Steamer Alexander Scott, Swon, de St Louis.
Steamer Paul Jones, Walworth, de Cincinnati.

DERNIERES DATES.

Boston	juil 9	Londres	juin 21
New-York	juil 10	Liverpool	juin 22
Philadelphie	juil 11	Paris	juin 19
Baltimore	juil 11	Havre	juin 18
Washington	juil 11	Bordeaux	juin 4
Charleston	juil 11	Vera-Cruz	juil 4
Havane	juil 6	Mexico	juin 29
Galveston	juil 5	Tampico	juin 4

JOURS DE DEPART DES PAQUEBOTS A VAPEUR

	De Liverpool	d'Amérique.
Hibernia,	4 juillet	1 août.
Great-Britain,	13 "	8 "
Caledonia,	19 "	16 "
Acadia,	4 août	1 sept.
Great-Western,	17 "	16 "
Britannia,	19 "	16 "
Great-Britain,	31 "	20 "
Hibernia,	4 sept.	1 oct.
Great-Western,	12 oct.	9 nov.
Great-Britain,	19 "	14 "

Le navire à vapeur REPUBLIC, capt J. R. Crane, de New York, commencera à décharger aujourd'hui en face de la rue St. Louis—Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
FOSDICK & BRO. 19 jt 74, Camp

AVIS.—H. D. McLEAN est mon agent durant mon absence temporaire de cette ville, par acte passé ce jour en l'étude de H. B. Cénas, notaire public.
Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1844. A. BIDAULT. 19 juillet No. 48, rue de la Douane.

M. JOSEPH A. HALL est notre chargé de pouvoir durant l'absence temporaire de notre associé [illegible] en date du 9 juillet 1844. 11 juil NORCROSS & FOSDICK.

CONSULAT DE FRANCE.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se rendre à la Chancellerie du Consulat de France pour y prendre connaissance d'affaires qui les intéressent.

B	Houin, Dominique Etienne
Brisellier Deprécourt, Le Auguste	Hézier, Léon
Blaise, Gustave	L
Brisset, Louis	Leguain,
Berger, Guillaume et Eugène	Lefebre, Eugène
Boulinger,	Lugottes, Jean Baptiste Urbain
Brasa, Achille	Labrière, Antoine
Benoit frères,	Lafontaine, Louis
Bossuet, Etienne	Lazare, François Xavier
Bocquillon, Jean Baptiste	Ledrosseur, Frédéric Adolphe
Brosser, Joseph	M
Bougerés, Jean Baptiste Guillaume	Mitry, André de
Bernard, Jean	Mitry, veuve, Ravena-Martainville
Berrau fils,	Manger, Jean Ste François
Beaulieu-Bonnal,	Minet, François Mathurin
Bontel, Auguste	Maurice, Pierre
C	Ménard, Alexandre
Costa, Jean Baptiste	Mougin.
Charlemagne, Hypolite	O
Couty, Jean	Oudet, Philibert
Combet, Eugène François et Charles Elie	P
Chauchon, Louis	Pecoul,
D	Pecquillon,
Doublet, Jean Baptiste	Plaisant, Jeune
Destrey, Jean	Pagalez, Constant Malgaire
Descombes, Mme	Peruchet.
Desserey, André	R
Descannet, Théodore	Raynal, Jean
Donnort, Joseph	Rauenthaler, Jean
Dujarric, Jean	Ringot, Jean Baptiste
Duchaud, Adolphe	Riche, Jean Baptiste
E	S
Ensut, Jean	Simonet, Alphonse
Eberhardt, Henriette	Schwan et Cie.
F	Senn, Jacques
Fulgence, Augustin	T
Fiechens, Antoine	Trinquart, Nicolas
Flous, Grégoire	Talon,
Fayt, Pierre Martin Vital	Turpault, François
Fauchon Menderal, F. J.	V
G	Viget, Charles Félix
Grégo,	Vavasseur,
Guimbertaau,	Verneuil, Adrien, Benjamin et Clément
Guillet, (Architecte)	W
Grimenpont, Henriette	Weigel, Charles Frédéric
Guillon, Jean	
H	
Hegelstaen, Charles	

La Chancellerie du Consulat sise rue Royale, entre les rues Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de 9 à 2 heures. 19 juil—15

PROMENADE SUR L'EAU—DIMANCHE
AVIS AUX FAMILLES

Le bateau à vapeur ferry TWO BROTHERS, partira du wharf de la première municipalité, au ferry, en face de la Place d'Armes, dimanche après-midi à 4 heures pour aller jusqu'au Détour des Anglais, et sera de retour en ville à 7 heures du soir. Les familles qui voudront faire changer d'air à leurs enfans pourront le faire avec sécurité, le pont étant couvert d'une tente pour les abriter. Prix pour le voyage, 50 cents—enfans et domestiques moitié prix. 19 juillet—2

CONSULAT D'ANGLETERRE.
Bureau, No. 39, rue du Camp.

ON demande des renseignements sur un nommé GEORGE ADAMS FILLING, natif d'Angleterre. Les dernières nouvelles que l'on a reçues de lui datent d'environ six ans, il était alors employé à bord d'une goëlette sur le lac Pontchartrain. 19 juil.

VOL.—On a été volé il y a quelques jours, deux couverts en argent à filets, marqués D D. lettres gothiques—Quiconque procurera un renseignement donnant la récompense [illegible] à celui qui fera découvrir le voleur. Si les dits couverts ont été achetés, on les rapportant, la somme qu'ils auront coûtés sera remise à l'acheteur avec un bénéfice s'il l'exige, et aucune poursuite ne sera dirigée contre lui. S'adresser rue d'Orléans, No. 184. 15 juil—3m

LES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu M. B. Cucullu, sont priées de les présenter, ainsi que leurs titres, au bureau de F. Grima, notaire public, rue Royale, No. 84.
Veuve B. CUCULLU, née Vaudan.
Nlle. Orléans, 18 juillet, 1844. 19—3 e 1 s

SUCRE.—26 boucauts de bonne qualité, en débarquement à vendre par quantité à la convenance des acheteurs par J. V. GOURDAIN, 24 rue Conti. 19 juillet—3

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres
ENTRE TOULOUSE ET St LOUIS.

ATTI GEORGES, propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public, qu'à partir de ce jour, il a réduit le prix de la pension pour déjeuner et dîner à vingt piastres par mois, seulement pour le reste de la saison. Il louera également des chambres avec ou sans la pension, et continuera de fournir des pensionnaires du dehors à des prix modérés.
N. Orléans, 19 juillet 1844.

FARINE fraîche—300 barils Eagle Mills St Louis; 200 barils Pocahontas Mills de Louisville, et des fameuses marques, à vendre par NEVILLE & Co, 10 Tchoupitoulas. 19 juil

CHAPEAUX DE FEUTRE—Noirs et gris, grand assortiment, à vendre par FROST & Co. 19 juil 71 Magasins.

[illegible] à vendre par FROST & Co. 19 magasins.

HABILLEMENS—10 caisses pantalons de cotonnade, de gilets, caleçons de laine, chemises fines, etc., en débarquement du navire Tennessee, à vendre par ISAAC BRIGGS, 74 Magasins. 19 juil

TOILE et Cordes d'emballage—[illegible] pièces toile et 10 rouleaux cordes d'emballage, en débarquement du steamboat Alexander Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 15 juil

PLOMB de Chasse—150 barillets [illegible] en débarquement du steamboat Alexander Scott, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 45 Vieille Levée. 16 juil

TRAITES sur New York à 30 et 60 jours à vendre par FOSDICK & BRO 74 Camp. 19 juil

BOTTES et Souliers—4 caisses de bottes et de souliers de dames et d'hommes, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp. 19 juil

VERDEGRIS—30 caisses vert-de-gris brut et broyé, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp. 19 juil

EAU-DE-VIE ET CHAMPAGNE—4 [illegible] pipes eau-de-vie de Seignette, [illegible] paniers champagne, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 19 juil

CIDRE—75 barils cidre de Newark, qualité supérieure garantie douce et pure, à vendre par FOSDICK & BRO 74 Camp. 19 juil

FOIN—100 balles excellent foin de North River, à vendre par FOSDICK & BROTH. 74 Camp. 19 juil

AVOINE et Maïs—[illegible] sacs avoine et [illegible] sacs maïs, à vendre par FOSDICK & BRO, 74, Camp. 19 juil

CIGARES de la Havane—[illegible] Regalias en débarque ment du brick T. Street, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 18 juil

CONFITURES de la Havane—15 caisses en débarquement du brick T. Street, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 18 juillet

SUCRE de la Havane—100 caisses blanc et terré en magasin et à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

CAFE de la Havane—55 sacs prime vert, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

JOLLE—3 boucauts, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

SALERATUS—10 barils, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

GENIEVRE de Hollande—8 pipes à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

PIERRES A FILTRER—30 à vendre par B. VALLS 26, Commune. 16 juil

RHUM de la N. Angleterre—A vendre par B. VALLS 26 Commune. 16 juil

AMANDES—10 sacs écossées, 7 barils et [illegible] caisses douces écossées, 47 caisses amères, à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 16 juil

ANIS—12 caisses huile d'anis, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

VINS—Champagne, Paxarete et Muscatel, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

PATE et gelée de Guaba—3 demi barils à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 16 juil

TABAC de la Havane—30 balles à vendre par B. VALLS, 26 Commune. 16 juil

CIGARES—66 milliers de la Havane, en débarquement du brick T. Street, à vendre par J. M. CABALLERO, 33 Vieille Levée. 16 juil

SUCRE—Blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 15 juil

CIGARES de la Havane—Un assortiment général constamment en mains et à vendre par J. M. CABALLERO, 33, Vieille Levée. 15 juil

SUCRE—104 caisses sucre de la Havane, blanc, brun et jaune, à vendre par J. N. RICULFI, 10 Tchoupitoulas. 16 juil

CIGARES—90 milliers Regalias, Trabucos et Millar, de la Havane, à vendre par J. N. RICULFI, 10 Tchoupitoulas. 18 juil

CACAO—40 sacs Cacao de Guayaquil, à vendre par J. N. RICULFI, 10 Tchoupitoulas. 15 juil

TOILE—5 caisses contenant 75 pièces, à vendre par J. N. RICULFI, 10 Tchoupitoulas. 18 juil

HUILE DE TANNEUR—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS, 160 rue du Camp. 16 juil

SALERATUS—Un petit lot de la manufacture de [illegible], en barriques et barils, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par E. & E. DAVIS. 16 juil 160 rue du Camp

CIGARES DE LA HAVANE—Un petit lot de qualité supérieure, à vendre par E. & E. DAVIS. 18 juil 160 rue du Camp

MOULINS à COTON, améliorés—De Carver.—Les agents de ces moulins sont à même de les offrir à des prix réduits. GEO. GREEN & Bro, 82 Gravier.

CORDAGE DE MANILLE—110 rouleaux de 1½ pouces, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier. 16 juil

CAFE DE RIO—2000 sacs à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier. 16 juil

SUCRE—298 caisses sucre brun de la Havane venant d'arriver par le brick T Street, de la Havane, à vendre par REYNAUD & FALON, 34 Tchoupitoulas. 16 jt

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane des meilleures marques, tels que Regalias, Canes, Millar et Principes, en débarquement du brick T. Street, à vendre par REYNAUD & FALON, 34, Tchoupitoulas. 18 jt

VINS Français en caisses et barriques, St-Julien, Montferrand, Château Margaux, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas.

EAU DE VIE de Cognac, marque J. J. Dupuy et de 2ème qualité; cognac de Champagne, à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas. 18 juil

LIQUEURS—Absynthe en caisses de bouteilles, Champagne et Anisette en paniers, à vendre par REYNAUD & FALON, 34 Tchoupitoulas. 18 juil

HUILE—Huile douce, en paniers, à vendre par REYNAUD & FALON, 34 Tchoupitoulas. 18 juil

CAFE de la Havane—A vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas. 18 juil

PEAUX DE VEAU françaises, en caisses [illegible] à vendre par REYNAUD & FALLON, 34 Tchoupitoulas.

TOILE, Cordes et Ficelle d'emballage—40 pièces toile, 2000 rouleaux cordes, 2000 livres ficelle, à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas. 16 juil.

FARINE—400 barils [illegible] à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas. 16 juillet

[illegible] SHULTZ, MADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas.

[illegible]

CHAUSSURES—[illegible]

Marchandises Sèches.

EN VENTE A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS.

LE soussigné, commençant d'opérer avances de la saison, et ayant un grand stock de marchandises en main, les offre en vente en gros et en détail à des prix plus bas que d'ordinaire—et même presque au dessous du prix d'achat.

Mousselines jaconet et batiste, nouveaux genres, d'une yard de large, à 18 ¾ cents.

Idem superfine et Linon, à 25 cents, que l'on vendait dernièrement 50 cents.

Superbes Organdis et Balzorines, nouveaux genres, de 25 à 30 cents.

Balzorines et Mousselines, pour costumes de matin, à très bas prix.

Balzorines et Bariges croisés, à 20 cents.

Idem très-fines de 60 à 80 cents (que l'on vendait dernièrement 1 à $1 25 cents).

300 douz. Bas et demi bas en coton, qualité supérieure, de 3 à 12½ cents.

50 pièces bons Calicot à 8 cents.

100 do idem superfin, de 10 à 12½ cents.

Un grand assortiment de Cotonnades, à très bas prix.

Mouchoirs batiste 3/4, de 50 à 80 cents chaque.

Marchandises de toutes sortes, en fil, Toiles à chemises et à draps, et Etoffes à pantalons.

Osnaburgs et Lowells, de toute prix.

Coton à chemises en couleurs, de 6 à 16 cents.

Mouchoirs, Gants, Echarpes, Shawls, Broderies, &c. &c. ainsi qu'un grand assortiment de marchandises sèches, convenables à l'usage des familles et des habitants.—Le tout à vendre à bon marché, par C. M. SIMPSON, 60, rue Chartres, entre celles de la Douane et Bienville.

N B Reçu dernièrement, quelques pièces Etoffes de brin pour japons. 17 juil—30

PLOMB—467 saumons plomb du Missouri, en débarquement du steamboat Louisiana, à vendre par MULLIN & WOODRUFF, 6 du Camp. 17 juil

CORDES—300 rouleaux cordes de Missouri, en magasin et à vendre par MULLIN & WOODRUFF, 6 du Camp. 17 juil

BOTTES, Souliers et Brodequins—105 caisses, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par R G HOBBS, 17 Douane. 17 juil

A VENDRE par G. & R. BUCHANAN & Co, rue Tchoupitoulas No. 81,
1641 rouleaux cordes de chanvre, de 8 et 9 tresses,
700 pièces toile d'emballage,
30 balles ficelle,
30 rouleaux fil carret,
15 barils vieux whiskey Bourbon. 17 juillet

AMANDES—74 balles excellentes amandes à coques tendres, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par TUFTS, HOBART & Co. 17 juillet 29 Gravier.

THE impérial—10 caisses thé impérial, de 13 livres chaque, en débarquement du navire Tennessee, à vendre par TUFTS, HOBART & Co, 29 Gravier. 17 juil

MOULINS à coton de l'Aigle—Les soussignés, agents pour la vente de ces moulins supérieurs, en reçoivent par le navire Tennessee, et qu'ils offrent aux plus bas prix. TUFTS, HOBART & Co, 29 Gravier. 17 juil

SUCRE—136 caisses sucre jaune, brun et blanc, en débarquement du brick Emprendor de la Havane, à vendre par E TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juil

SUCRES DE LA HAVANE—120 caisses sucres bruns et jaunes, en débarquement du brick Emprendor, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 30 Vieille Levée. 17 juil

SUCRES 90 caisses bruns et jaunes, en débarquement de la goëlette Virginie-Antoinette, à vendre par FRANCIS LAMPRE, 30, Vieille Levée. 17 juil

CIGARES—Seize milliers de la marque de Hagues en débarquement de la goëlette Virginie Antoinette à vendre par FRANCIS LAMPRE, 30 Vieille Levée. 17 juil

SUCRE—70 caisses sucre jaune en débarquement de la goëlette Virginie Antoinette, de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juillet

CONFITURES—5 barils en débarquement de la goëlette Virginie-Antoinette, à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juil

TABAC—150 ballots de Cuba pour tripes et capes, en magasin et à vendre par E TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juil

INDIGO—10 surons de Guatemala, [illegible] à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juil

CACAO—30 sacs cacao de Guayaquil, en magasin et à vendre par E. TROISGROS, 26 Vieille Levée. 17 juil

AMIDON—30 barils amidon de la Havane, à vendre par E. TROISGROS, 26, Vieille Levée. 17 juil

PIMENT DE JAMAIQUE—60 sacs dernièrement reçus et au retour en droit, à vendre par ROBERTS & HALL, 74 Magasins. 17 juil

TABAC A CHIQUER ET A FUMER—à vendre par ROBERTS & HALL, 73 Magasins. 17 juil

A VENDRE par les soussignés—des grosses agrafes, plaques et autres, 4 milliers d'épaules des meilleures marques, importées par les derniers arrivages de France. DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres. 6 juillet

BONNETS, à grands et petits carreaux, reçus par le navire Arkansas de New York, à vendre chez DAVID & CHAPUS, 93, rue de Chartres. 6 juil

COLLIERS en jais, épingles pour cheveux, de peignes à écaille de [illegible] et un assortiment complet de toute espèce de [illegible] coton, à vendre par DAVID & CHAPUS, 93 rue de Chartres. 6 juil

ARTICLES DIVERS—A vendre par les soussignés—[illegible] prime et mess en bulle, porc mess et prime en demi-barils, [illegible] importés, [illegible] cafés de la Havane, en sacs, thé Hyson en boites de 12 liv., savon jaune en caisses, chandelles, grosses cordes, moutarde de Kentucky, en caisses, [illegible] DITTRICH & SHANNON, 28, Poydras. 16 juillet

ON demande pour un pensionnat de demoiselles à la campagne, une institutrice pour enseigner le français et la musique. Elle doit être capable et bien recommandée. S'adresser rue d'Amour No. 30 entre Esplanade et St. Antoine—après 4 heures. 19 juil—3

A VENDRE par les soussignés 600 sacs excellent café Havane vert, 50 de café Java vieux, du gouvernement, 150 sacs en coco, 8 dito choix de girofle, 100 paniers d'huile d'olive de [illegible] et de Fossat fils, [illegible] caisses thé Pouchong, Young Hyson et poudre à canon, en petites boites de 6 et 12 livres, 10 caisses indigo de Manille, 60 caisses tabac à chiquer du Missouri, cigares Rencurres et Primaveras, 6 demi-quarts de tarrique en demie de cognac, de J. J. Dupuy, absynthe suisse véritable, et kirschwasser, éponges, huile de baleine raffinée, [illegible] couleurs du Missouri moulins à coton à de acier, balances et patentes ou d'hier, poids de Dearborn, pesant 400 à 2200 livres, clous de dimensions assorties, plomb de chasse de toutes grosseurs, barres plates, étampées, de Barford, plomb de chevreuil, en petite quantité.
MERLE, BEYLLE & Co, 45, Vieille Levée. 16 juil

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par la goëlette Fanny, de la Havane, 80 milliers Cigares des meilleures marques, tels que Regalias Canones, Millars, Vigueros de La Diana, Emisarios, Tres Coronas, et Rincarral, à vendre par E. JOHNS, 25 Gravier. 15 juil

PORC—300 barils mess, prime et sole mess, à l'inspection et à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24 Poydras. 15 juil

WHISKEY—100 barils excellent whiskey de Cincinnati, recti, 30 quarts de vieux whiskey d'orge, à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24, Poydras. 15 juil

COTONNADES ET TOILES ET FICELLES—[illegible] rouleaux cordes, 150 pièces toile d'emballage, et 30 balles ficelle, à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24 rue Poydras. 15 juil

SACS N PITRE—4000 sacs en magasin et à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24 rue Poydras. 15 juil

FARINE—150 barils, excellentes marques, en magasin et à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24 Poydras. 15 juil

BEURRE—100 barillets beurre frais de l'Ouest, pour mes[illegible], à vendre par JOHN B. SHAW & Co, 24 Poydras. 15 juil

MOULINS A COTON DE CARVER—Les agents offrent maintenant ces moulins à des prix réduits. GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.

SEL EN PITRE—Cargaison directe du navire London à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.

CORDAGE DE MANILLE—100 rouleaux de 1½ à 7 pouces à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier.

CAFE DE RIO—200 sacs à vendre par GEO. GREEN & BRO, 82 Gravier. 14 juil

FARINE—400 barils superfine, fraîchement moulue, à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas. 10 juil

TOILE, CORDES ET FICELLE D'EMBALLAGE—1000 pièces Mayeville et Fulton (power-loom); 1000 rouleaux toile d'emballage, et 100 livres ficelle, à vendre par SHULTZ, MADDEN & LEACH, 77, Tchoupitoulas. 10 juil

Marchandises sèches à bon marché.

LES soussignés étant à la veille de partir pour l'Europe afin de faire leurs achats de marchandises d'automne et désirant vendre leur stock actuel, offrent en vente bon marché et pour du comptant, le reste de leurs marchandises d'été, se composant en partie de:

Plusieurs caisses d'indiennes couleurs tendres.
Do de merimack fonce
Linon français et anglaises,
6 balles de toile cotonnade Methuen,
Drills et [illegible] à grisés, d'un nouveau genre, 300 douzaines bas blancs, qualité supérieure, 50 douz gants fil et coton; 10 douzaines chapeaux de soie français, 10 douz chapeaux Leghorn pour hommes, 6 caisses chapeaux en feutre, noirs et gris, et un grand assortiment de dentelles assorties; 50 gr. grandes boutons de fantaisie, 10 grosses grands boutons métal et os; 100 douzaines eau de Cologne; [illegible] douzaines écharpes de barège, [illegible] draps de Hamilton, 12/4, &c. &c.

Les marchands et détaillants de la campagne feront bien de venir examiner ces marchandises avant de faire ailleurs leurs achats. Les prix et conditions en seront libéraux.
FR. O BONIS & LOUVRIER.
Magasin en gros, 80 Chartres.
Magasin au détail, encoignure Poydras et Carondelet.

Aussi:—30 pipes St. Julien et Pauillac, vieille marque, à vendre à bas prix. 14 mai

VINS FINS ET DE CHOIX, à vendre—Les soussignés offrent à vendre en caisses ou en barriques, et à des conditions libérales, les vins suivans, choisis avec le dernier soin:

Vins rouges, Chateau-Lafitte, en caisses de 6 douzaines;
Do Cantenac, do do
Do Lewilloe, do do
Do Médoc, en barriques.
Do St Julien, en demi barriques;

Sauterne, Champagne, Cordet Bleu, en paniers d'une douzaine, Cognac pâle, 3 barriques.

Ces vins sont extrêmement convenables pour usage de famille ou pour l'ordinaire des Hôtels. Les soussignés en recevront des échantillons sur ordre.
A. GORDON, WYLIE & Co, 51 Bienville. 8 mai

FOIN—100 balles en magasin et 300 balles devant arriver de North River, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp. 6 juil

A VENDRE—Un cheval [illegible] 16 pommes de hauteur, bon cheval de [illegible] pour hommes ou buggy, très doux et [illegible] bonne qualité. [illegible] agé près de 16 pommes de h[illegible], cheval de selle et de tire en harnais double et simple, conviendrait parfaitement à ceux qui désirent avoir un cheval à égard de selle ou pour voiture. Ces chevaux appartiennent à une personne qui s'absente de la ville et seront vendus à des conditions avantageuses.
S'adresser à DITTRICH & SHANNON, 16 juillet—6 28, Poydras

A LOUER—Une maison bonne et convenable, située en face du dépôt du chemin de fer de Pontchartrain, entre les rues de la Levée et Victoire, bien connue sous le nom de "Pontchartrain Retreat."—Cette maison est déjà disposée pour y tenir une pension et un café, ayant deux ton-pin alleys, une salle de buvette, etc. etc. On peut en donner possession immédiatement. S'adresser à EDW. SHIFF, 11 juillet 34, rue Royale.

MARCHANDISES [illegible]

[illegible]

COLLEGE DE MANDEVILLE.

LES employés désignés sous lesquels, conformément aux avis publiés, cet établissement a été ouvert le 1er juin de cette année, sont un nouveau gage de son succès, de sa permanence et de sa future [illegible]

Depuis la publication du prospectus, le soussigné s'est assuré les services d'un docteur médecin, Mr. Crapin de Covington, qui visitera le collège tous les semaines. L'instruction religieuse des enfans catholiques [illegible] confiée au Rév. Jouannessail, curé de Covington, et celle des élèves protestants est placée sous les soins du Rev Dr. Macauley.

Ainsi se trouve complétée l'organisation du collège. Il y a maintenant sept professeurs, deux prêtres, d'un chapelain et un médecin. Chaque professeur ayant une branche distincte dans l'instruction, elle [illegible] plus complète sera donnée aux élèves.—Une discipline tout-à-fait stricte et militaire sera rigoureusement maintenue, les parents sont priés de s'abstenir de [illegible] intervenir à cet égard. Mais quoique décidé à être strict et ferme dans le maintien de cette discipline, [illegible] s'efforcer allier la douceur à la justice. Du reste dans aucune circonstance, les punitions corporelles ne pourront être infligées.

Les parents qui désirent envoyer leurs enfans, pour tout obtenir les informations nécessaires, s'adresser à M. A. Baudoin, 205 rue Bourbon, agent, ou aux personnes dont les noms suivent, qui ont leurs enfants au collège de Mandeville.

Hon. Juge Simon, de la Cour Suprême.
Hon. W. Frère
MM. B. F. Lousan, Maunsel White, Rob. J. Palfrey, Thom. Toby, R M Carter, Gabriel Montamat, J Bayon, Wm. F. C. Duplessis, Daniel Frederick, George Whitman.
LOUIS PERIN, Président.
3 juil—16

On trouvera le prospectus du Collège de Mandeville chez les principaux libraires de cette ville.

PENSIONNAT DE DEMOISELLES,
A MANDEVILLE.

LES parents et les tuteurs sont respectueusement informés qu'une MAISON D'EDUCATION pour les jeunes personnes vient de s'ouvrir dans le village de Mandeville, sur le lac Pontchartrain.

L'institution est sous la direction immédiate de Madame Françoillette D McMahus. Elle s'est adjoint, pour l'enseignement des différentes branches d'étude qu'elle [illegible] des institutrices qui se recommandent par leur expérience et par leur instruction.

Outre les avantages inhérents à une culture morale de l'intelligence, l'institution présente toutes les commodités désirables pour les exercices physiques, qui contribuent d'une manière si efficace au développement du corps et de l'esprit. L'établissement est situé près du lac, et les élèves pourront jouir tous les jours, au profit de leur santé, des délices et de la salubrité de ses eaux.

REFERENCES

Hon. Juge Simon,	MM. J. A. Merle,
MM. S. J. Peters,	W. F. C. Duplessis,
T. O Moss,	L. Lesassier,
B. F. LeBeau,	G. Montamat,
Mlle. Clotilde Bernot,	L. Foxon,
	Dr. Crapin, Covington

S'adresser pour plus amples renseignements au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade. 11 juillet 1m

AVIS AUX MARCHANDS DE NOUVEAUTES.

Mrs MONDELET & Co.

Teinturiers, rue de Chartres, 150, en face l'Hotel d'Orléans,

ONT l'honneur d'annoncer aux marchands de nouveautés [illegible] teignent toutes sortes d'étoffes, en pièces, telles que soieries, mérinos, mousseline laine satin de laine, draps, rubans, crêpes, velours, ombrelles et parapluies en leur donnant l'apprêt et leur brillant primitif. Les personnes qui voudront bien leur accorder leur confiance auront lieu d'en être satisfaites, par les soins et l'exactitude qu'elle mettront aux ouvrages qui leur seront confiés. Ils engagent MM. les marchands à profiter de la saison d'été comme étant la plus favorable, pour faire teindre ce qu'ils ont à retendre en articles d'hiver—Comme cette moment [illegible] affaires se ralentissent et que l'on peut obtenir la main d'œuvre à meilleur marché, ceux qui profiteront de cette saison obtiendront une diminution sensible sur les prix de la saison d'hiver. 11 juillet

SUPPLEMENT A LA PREMIERE LISTE DES MEDECINS, PHARMACIENS, etc.

Qui exercent légalement dans l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Par ordre du Comité médical d'examen pour le district oriental de l'Etat de la Louisiane.
DUFILHO, Jr. Secrétaire.
Le Courrier copiera cet avis.

L'ECHO DES FEUILLETONS,

9me. LIVRAISON.

LE JOURNAL DES JOURNAUX,
4me LIVRAISON.

M. DE LA PLACE, s'empresse d'annoncer au public et à ses nombreux abonnés, qu'il a reçu la 9me livraison de l'Echo des Feuilletons, contenant la suite du *Loup Blanc*.

La quatrième livraison du Journal des Journaux, contenant la fin de William Shakspeare et Georgette.

Sous quelques jours, il pourra satisfaire aux demandes qui lui ont été faites pour *Louis XIV et son Siècle* par Alex. Dumas, enrichi de magnifiques gravures, exécutées par les premiers artistes de Londres. 6 juil

LES soussignés offrent à vendre le fond de leur magasin de grocerie, situé rue Condé No. 26 entre St. Anne et Dumaine, vis-à-vis la rue Madison. 20 juil—6 DUBUCH FRERES

BATEAU DE PROMENADE.—On désire trouver, acheter un petit bateau à voiles ne tirant que quelques pouces d'eau. S'adresser par écrit, et déposer la lettre à la poste, lettre O. No. 14. 10 juil

VIEUX CARACTERES.

A VENDRE—Environ 1000 livres vieux Caractères, en bon état, pour ... de métal pour ... S'adresser au bureau de l'Abeille. 14 juil

CHANGE sur Londres, à vendre par HAMILTON & Co, 86, Douane. 16 juil—2

SUCRE Raffiné de Boston—300 caisses et barils sucre en pain, brisé et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 16 juil

THE FRAIS—300 ballots thé Impérial, poudre à Canon, Young Hyson et Pouchong, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 16 juil

CAFE DE JAVA—50 sacs vieux café supérieur de Java, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 16 juil

BLANC DE BALEINE—100 caisses de New-Bedford & Nantucket, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 16 juil

SAVON—600 caisses Nos 1 et 2, de Boston, diverses marques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

HUILE de Baleine—30 barils excellente huile d'hiver blanchie, pour l'usage des habitants, à vendre par NORCROSS & FOSDICK 40 Gravier. 16 juil

CLOUS—300 barillets de Boston, dimensions assorties, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

SALERATUS—En première qualité, de Boston, par barils et barriques, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

CHOCOLAT—200 caisses No 1 de Boston, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

GENIEVRE de Hollande—20 pipes marque [illegible], à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

AMIDON—75 caisses de Waterson qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 16 juil

LE BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS a été transporté de la rue Royale à la rue du Canal, No. 80, édifices Museum. 16 juil—1m

LARD DU MEXIQUE—à vendre par R. D. BLOSSMAN. 15 juil

PORC—300 bls mess, prime, M. O jambons et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 juil

BŒUF—300 bls. mess, prime et [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 juil

HARICOTS—36 bls haricots blancs à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 juil

BALAIS—250 douz. à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 juil

HUILE DE PALMA CHRISTI—Quelques barils à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas. 16 juil

COTONNADES RAYEES—Un nouveau genre, idem cotonnade dans imitation log cabin, idem bleu des Attakapas, 7/8 et 4/4, jaunes 7/8 et 4/4, &c; mouchoirs romal bleu, et osnaburgs coton supérieur pour nègres, venant d'arriver et à vendre à bas prix, par caisse. Aussi 60 caisses excellent blanc de baleine de Verglow. 11 juil—3 J. W. SPRING, 75 Poydras

VIN—40 quarts pipes Lisbonne et rouge, en débarquement du navire Hilah et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 11 jt

ESPRIT de thérébentine—Une petite facture en débarquement du navire Hilah et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 11 jt

ALUN—2000 livres en débarquement du navire Hilah et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 11 jt

FOIN—150 balles en débarquement du navire Hilah, de N. York, et à vendre par T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 11 jt

CHANGE sur New-York, à 30 et 60 jours, à vendre par FOSDICK & BRO, 74 Camp. 11 juil

LINON—4 caisses linon fin et superfin, en quantité de pièces, venant d'être reçu et à vendre par SMITH BRYAN, 20, Douane. 12 juil

MOUCHOIRS MADRAS—3 caisses mouchoirs jolis dessins, à vendre par SMITH BRYAN, 20, Douane.

LISTADES—6 caisses listades à carreaux bleus, garanties pur fil, venant d'arriver et à vendre par SMITH BRYAN, 20 Douane. 12 juil

FOIN, MAIS ET AVOINE—100 balles foin, 200 sacs maïs, et 300 sacs avoine à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74, Camp. 12 juil

SUCRE—de 1ère qualité, en magasin et à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 51 Bienville. 12 jt

MELASSE de Citerne—En magasin, et à vendre par A GORDON, WYLIE & Co, 51, Bienville. 12 jt

LES soussignés ayant l'intention de se retirer des affaires et de se dévouer à la liquidation des affaires de Forstall, Roman & Co, ont aujourd'hui transféré avec le consentement du propriétaire, à M. U. Bouligny Jr la gérance de la Raffinerie de Sucre à St. Jacques.
ROMAN & KERNION.
Nouvelle-Orléans, 21 Juin 1844.

RAFFINERIE DE SUCRE A ST. JACQUES.

LE soussigné ayant été nommé agent de cette raffinerie bien connue, offre aux marchands un assortiment complet de sucres en pains et clarifiés, à une réduction d'un quart de ce qui livres sur les prix précédents.
Nouvelle-Orléans, 21 Juin 1844
21 juin 1844 U. BOULIGNY, Jr. 36, Vieille Levée.

LES SOUSSIGNES—offrent à vendre en débarquement du navire Spring, venant de Bordeaux, 40 barriques Vin de Bordeaux, Margaux, St. Estèphe et Pauillac, [illegible] 160 caisses vin [illegible] 50 caisses vin [illegible] en barriques [illegible] blanc [illegible]
BARAN, GUILHOUZE & Co. [illegible] St. Louis.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—[illegible] assortiment complet de chaussures [illegible] R G HOBBS, 17 Douane. 6 juil